

- 51  
Bapt  
M. Elizabeth  
d'Entremont
- Le quinze de Novembre mil huit cent trente et un Nous Missionnaire Soussigné avons baptisé Marie Elizabeth née aujourd'hui du legitime mariage de Joseph Remi d'Entremont dela Mission de St. Pierre de Pubnico et de Magdeleine d'Entremont le parain a été Joseph Cyrille d'Entremont la maraine Magdeleine d'Entremont J.Bte. Morin Ptre M.
- 52  
Bapt  
Henri  
Duon
- Le vingt de Novembre mil huit cent trente et un Nous Missionnaire Soussigné avons supplié les ceremonies du Baptême à Henri né le vingt quatre Septemre de cette Presente année du legitime mariage de Jean Duon de la Mission de St. Pierre de Pubnico et de Elizabeth Boudreau le parain a été Joseph Duon la maraine genevieve Duon J.Bte. Morin Ptre M
- 53  
Bapt  
Dominique  
Duon
- Le vingt de Novembre mil huit cent trente et un Nous Missionnaire Soussigné avons supplié les ceremonies du Baptême à Dominique né le trente et un d'août de cette presente année du legitime mariage d'Etienne Duon et de Marguerite – d'Entremont le parain a été Dominique Duon la maraine Rosalie d'Entremont J.Bte. Morin Ptre M
- 54  
Bapt  
Françoise  
Leblanc
- Le vingt de Novembre mil huit cent trente et un Nous Missionnaire Soussigné avons supplié les ceremonies du Baptême à Françoise née le vingt neuf d'avril de cette presente année du legitime mariage de Joseph Leblanc de la Mission de St. Pierre de Pubnico et de marie d'Entremont le parain a été ange apollinaire amirault la maraine Elizabeth Leblanc J.Bte. Morin Ptre M
- Mariage  
François  
d'Entremont  
Et  
Scholastique  
Amirault
- Le vingt quatre Novembre mil huit cent trente et un après la publication de trois bans de mariage faite au prône de nos Messe paroissiale entre François d'Entremont filt majeur de Jacques d'Entremont et d'angelique Bourq ses pere et mere de la Mission de St. Pierre de Pubnico d'une part Et Scholastique amirault fille majeure de Simon amirault et de Marie-Anne Surette ses pere et mere aussi de Pubnico d'autre part : les contractans ayant obtenu la dispense de troisieme degré double de consanguinité qui se trouvoit entre eux Nous Missionnaire Soussigné avons reçu leur mutuel consentement